



## **Rapport au Conseil communal de Pully**

### **Préavis 01-2014**

#### **Renouvellement du système de sauvegardes Crédit demandé CHF 170'000.00**

La Commission, composée de Mmes et MM Karine Chevallaz, Ariel Ben Hattar, Lucien Bernardoni, Jean-Philippe Clavel, Adriano Franscini, Léna Lio, Bernard Montavon, Yannick Rochat et Marc Ehrlich, Président, s'est réunie dans une salle de la Maison Pulliérane le 22 janvier à 18h30. Elle a été reçue par Mr le Syndic Gil Reichen, Monsieur Pittet, Chef du service informatique de la ville, et par Monsieur Kursner, responsable de l'infrastructure, que nous remercions pour leur accueil et pour la qualité des informations données.

La nature relativement technique du sujet traité a nécessité des explications détaillées et des efforts de vulgarisation de la part des spécialistes présents. Les commissaires ont souhaité comprendre en détail la situation actuelle et ses limitations, ainsi que les critères qui ont guidé les choix de la municipalité.

Il en ressort les éléments suivants :

La technologie actuellement utilisée, et basée sur des lecteurs de bandes n'est plus appropriée. En effet :

- Cette technologie nécessite une durée de sauvegarde relativement longue et qui augmente en fonction de l'augmentation des données.
- Durant la sauvegarde, l'utilisation des systèmes n'est pas possible.
- Le temps à disposition durant la nuit n'est plus suffisant.
- Les efforts actuels de sauvegarde pour dépasser ces contraintes engendrent des coûts de main-d'œuvre supplémentaires et des risques importants

La technologie actuelle basée sur bande peut être améliorée avec des nouveaux investissements (upgrade vers LTO-Ultrium 5 ou 6 et achat d'un nouveau robot de sauvegarde). Cette solution n'est toutefois pas satisfaisante et n'a pas été retenue par la municipalité pour les raisons suivantes:

- Le coût réel serait sans doute très proche, voir supérieur, à celui d'une solution entièrement nouvelle.
- Cette solution ne serait de toute manière pas suffisamment évolutive en relation avec l'augmentation exponentielle des données prévue ces prochaines années
- Les fournisseurs n'encouragent plus cette technologie et la maintenance deviendra de ce fait problématique
- Ce système ne permet pas la déduplication des données à la source
- Ce système ne permet pas la sauvegarde d'images de serveurs virtuels
- Ce système ne permet pas une restauration rapide des données en cas de sinistre

Les différentes alternatives analysées par la municipalité sont toutes basées sur des sauvegardes sur disque. Les critères de sélection ont été discutés et expliqués.

Les points essentiels retenus sont:

- Le coût : la solution EMC Avamar se base sur la quantité de donnée (relativement basse) et non sur le nombre d'applications (élevé à Pully). Cette solution est « tout en un », le matériel additionnel nécessaire est limité.
- La compatibilité avec le système de virtualisation des serveurs en place (Vmware)
- La solution EMC Avamar est déjà utilisée en mode gratuit et limité à Pully. Elle est de ce fait déjà connue et n'engendrera pas de frais de formation.

Un appel d'offre sera lancé en temps opportun.

Le budget demandé de CHF 170'000 ne tient pas encore en compte le résultat futur des négociations avec les prestataires. Nous notons que les prix annoncés sont inférieurs de environ 50% à ceux proposés normalement aux entreprises, en raison des rabais accordés aux entreprises publiques du Canton.

Conformément aux accords en place avec les différents partenaires de la commune, ceux-ci prendront une participation au coût de CHF 51'100.

Par son courrier du 15 janvier 2014, la Commission des Finances nous informe avoir donné un préavis financier favorable à une large majorité de 8 oui et une abstention.

En conclusion, les membres de la Commission approuvent par 8 oui et une abstention les conclusions du préavis 01-2014 à savoir :

**« Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 1-2014 du 4 décembre 2013,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

d'approuver le remplacement du système de sauvegardes informatiques et d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 170'000.00 TTC destiné à en couvrir les coûts ;

de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;

d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 1 année, déduction faite des montants facturés aux différents partenaires, et de prélever la somme de CHF 118'900.00 TTC sur le fonds de renouvellement informatique. «

Pully, le 23 janvier 2014

Marc Ehrlich  
Président